

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2023

Délibération : 2023-06-66
OBJET : SERVITUDE RESEAUX ASSAINISSEMENT – CHEMIN DE LA NOUETTE – ZW 157
Nomenclature : 3.5.11

En exercice : 26
Présents : 18
Pouvoirs : 8
Absents : 0
Votants : 26

Délibération comportant :
ANNEXE - SERVITUDE
RESEAUX
ASSAINISSEMENT –
CHEMIN DE LA NOUETTE
– ZW 157

Le vingt-six juin deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :
Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Jean-Marc COLOMBAT, Mickaël MENDES, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Emile FORTINEAU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Fabien MENEGHETTI.

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Benjamin VACHET, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Gil RANNOU donne pouvoir à Claude RINCE, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Christian CORDEIRO donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Benjamin VACHET

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Dans le cadre d'une demande d'autorisation d'urbanisme, la Commune de Treillières a consulté le service assainissement de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres. Au regard de l'avis du service assainissement, il convient que les trois propriétés dont une maison d'habitation et deux terrains à bâtir se raccordent au réseau d'assainissement collectif présent sur la rue de la Rinçais. Afin que les propriétaires puissent se raccorder, il est nécessaire que les branchements individuels soient implantés dans le Chemin de la Nouette, parcelle communale cadastrée section ZW n°157.

Vu l'avis de la commission Aménagement, Environnement, Transition Energétique du 20 juin 2023.

ès du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER la création de servitude de réseaux d'assainissement sur la parcelle communale cadastrée section ZW n°157 au profit des parcelles cadastrées ZW n°233, 234 et 235 ;**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte authentique et tous documents y afférant.**

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 juin 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance,
Valérie ROBERT

